

ENSEIGNEMENT

La Catho ajoute une corde à son arc : la formation au conseil

En signant, lundi, la charte du Réseau Université catholique de l'Ouest, l'Institut pour le développement du conseil et de l'entreprise a choisi d'inscrire ses formations au conseil en management dans le cursus universitaire.

Deux mois après avoir emménagé dans les locaux de l'Université catholique de l'Ouest, l'Institut pour le développement du conseil et de l'entreprise (IDCE) a officialisé, lundi, son statut d'institut associé à l'Université catholique de l'Ouest (UCO). La formation au titre de consultant, dispensée sur neuf mois, dépend désormais du département Sciences de gestion, au même titre que les formations en psychosociologie appliquée et en sciences de la communication et de l'éducation.

L'intérêt d'une telle union est réciproque. « L'IDCE permet un apport de nouvelles compétences dans les domaines de l'audit, du conseil et du développement de l'entreprise au sein de l'université », souligne le recteur de l'UCO, Robert Rousseau. « Désormais rattachées à l'Université, les formations dispensées par l'IDCE vont pouvoir être intégrées dans un cursus LMD (licence, master, doctorat) », apprécie le président de l'IDCE Jean-Yves Paumier.

Deux nouvelles formations à la rentrée

L'IDCE, créé il y a tout juste vingt ans à l'initiative d'un groupe de consultants de la région, prend un nouvel essor grâce à cet ancrage dans le réseau universitaire. Dans une démarche de diversification de son offre de formation, l'institut a déposé deux nouveaux projets, d'ores et déjà validés par l'UCO. A la rentrée, il sera possible d'intégrer un DU



Jean-Yves Perez et Jean-Yves Paumier, respectivement directeur et président de l'IDCE et Robert Rousseau, recteur de l'Université catholique de l'Ouest, ont scellé le rapprochement des deux entités lundi

consultant (bac +5) et un DU audit et contrôle interne (bac +3), deux formations d'un an, accessibles sur dossier et entretien, en cursus initial ou sur

validation des acquis de l'expérience. Une preuve supplémentaire, selon le sénateur Gaudin, que « le Conseil général, en ap-

puyant la création de l'ICDE en 1987, avait raison d'ajouter la dimension du conseil à l'entreprise à l'économie angevine ».